

COMMUNE DEUX RIVIERES

Le **DOUZE FEVRIER DEUX MIL DIX-HUIT** à 19 H 30, le Conseil Municipal convoqué le 6 février 2018 s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire de Deux Rivières.

Date de convocation : 6 février 2018			
Conseillers en exercice : 23			
Présents : 19	Absents : 02	Procurations : 02	Votants : 21
Maire : Colette LERMAN			
Adjoint : Alain GODARD, Laurent GAUSSENS, Michèle BARY, Alain MION, George BASSAN, Dominique TILMANT, Hubert LEVEQUE			
Conseillers : Fabien MONCOMBLE, André GUEDON, Bruno GUEUX, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Annie LAGARDE, Valérie LEGRAND, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Dominique SAVARY, Laurette NICOLLE, Dominique CHARLOT			
Absents représentés : Pouvoir de Mme Monique LAGARDE à Mme Dominique TILMANT, Pouvoir de Mme Véronique PLANCHAIS à M. Luc LANDRIER			
Absents excusés : Jean-Pierre CASSEGRAIN			
Absents non excusés : Annie LAGARDE			
Secrétaire : George BASSAN			

====<<>>====

Approbation du dernier compte rendu

1- TRAVAUX DE TOITURE DE L'ANCIENNE POSTE À CRAVANT

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la publicité 2 offres ont été reçues concernant les travaux de toiture de l'ancienne poste, sis 8 route de Paris à Cravant.

Leurs offres sont toutes conformes au besoin et sont présentées dans les tableaux ci-après :

ENTREPRISE	Montant HT	Montant TTC
COSTA Joaquim 8 rue d la fontaine d'étable COULANGES la VINEUSE	25 208,61 €	30 250,33 €
Entreprise KALWAK 4 bis rue de Cléreau Courcelles NEUVY SAUTOUR	24 489,81 €	29 387,77 €

Il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	€uros HT	€uros TTC		€uros
Coût des travaux	24 489,81 €	29 387,77 €	Subvention au titre du programme Village de l'Yonne - 30 % sur le HT	7 346,94 €
			FCTVA 16,404 % sur le TTC	4 820,77 €
			Fonds propres	17 220,06 €
Total des dépenses	24 489,81 €	29 387,77 €	Total des recettes	29 387,77 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,
 après en avoir délibéré,
 au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - DECIDE de confier les travaux à l'entreprise KALWAK pour un montant de
 24 489,81€ HT, soit 29 387,77 € TTC,
 - ACCEPTE le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
 - SOLLICITE la subvention au titre du programme Village de l'Yonne auprès du
 Conseil Départemental,
 - MANDATE Madame le Maire pour signer tout document afférent.

Madame le Maire précise que 15 % de la subvention sera imputé en comptabilité analytique pour la commune déléguée d'Accolay.

2- TRAVAUX DE VOIRIE À ACCOLAY

Madame le Maire informe le conseil municipal que 4 offres ont été reçues pour les travaux de voirie de la rue Hors murs et de la rue du Cimetière à Accolay.

Leurs offres sont toutes conformes aux besoins et sont présentées dans les tableaux ci-après :

ENTREPRISE	Rue Hors-Murs		Rue du Cimetière		TOTAL TTC
	Montant €uros HT	Montant €uros TTC	Montant €uros HT	Montant €uros TTC	
EIFFAGE 120 avenue E. Branly 89400 MIGENNES	26 955,00	32 346,00	8 990,00	10 788,00	43 134,00 €
MANSANTI TP ZA Le Fourneau 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE	21 797,00	26 156,40	7 199,00	8 638,80	34 795,20 €
BOUJEAT 8 route d'Avallon 89310 NITRY	32 759,85	39 311,82	15 715,90	18 859,08	58 170,90 €
COLAS 48 ch. des Ruelles 89380 APPOIGNY	30 307,70	36 369,24	10 120,95	12 145,14	48 514,38 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,
 après en avoir délibéré,
 au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - DECIDE de confier les travaux à l'entreprise MANSANTI pour un montant de
 28 996,00 € HT, soit 34 795,20 € TTC,
 - MANDATE Madame le Maire pour signer tout document afférent.

3- TERRAIN MULTISPORTS À CRAVANT

Madame la Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'installation d'un terrain multisports sur l'ancien terrain d'évolution situé rue des Fossés à Cravant avait déjà été envisagée.

Madame le Maire expose également :

- que l'installation d'un ensemble d'équipements sportifs, accessible à tous, et notamment aux enfants de l'école et du centre de loisirs viendrait compléter le cours de tennis et l'aire de jeux pour enfants déjà présent sur le site,
- que ces nouvelles installations permettraient de pratiquer : football, basketball, handball, volley, tennis et badminton,
- que ces aménagements permettraient d'accroître l'intérêt de cet endroit, dédié aux loisirs, déjà fréquenté tant par les touristes que par les résidents locaux, et de répondre aux attentes et besoins de la jeunesse.

Elle informe ensuite que le coût global de ce projet (terrain multisports, aménagement de d'allée d'accès) s'élèverait à 37 269,31 €uros HT, soit 44 723,17 €uros TTC, et qu'il peut être éligible à une subvention du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et à la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Coût estimatif des travaux	€ HT	€ TTC		€
Fourniture et pose d'un espace multisports	33 456,81 €	40 148,17 €	DETR 30 % sur le HT	11 180,79 €
			CNDS 20% sur le HT	7 453,86 €
			FCTVA 16,404 % sur le TTC	7336,39 €
Accès en enrobé pour personnes à Mobilité Réduite	3 812,50 €	4 575,00 €	Fonds propres	18 752,13 €
TOTAL	37 269,31 €	44 723,17 €		44 723,17 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, sur proposition de Madame le Maire, au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le projet ci-dessus exposé,
- ARRÊTE le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- CHARGE Madame le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour une telle opération,
- AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaire à la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le projet ci-dessus exposé,
- ARRÊTE le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- CHARGE Madame le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour une telle opération,
- AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaire à la réalisation de ce projet.

4- LOT ÉLECTRICITÉ - REQUALIFICATION DU CAMPING MUNICIPAL (2^{ème} TRANCHE)

Monsieur CHARLOT, Maire délégué d'Accolay, informe le Conseil municipal que les travaux d'électricité du camping validés par délibération en date du 15 novembre 2017 doivent être modifiés et complétés.

Le coût de ces travaux complémentaires s'élève à 513,88 € HT, soit 616,66 € TTC, ce qui porte la dépense totale à 5 531,73 HT, 6 638,08€ TTC, pour un montant initial de 5 017,85€ HT, soit 6 021,42 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE l'avenant tel que défini ci-dessus avec l'entreprise Yannick TAPIN pour un montant de 513,88 € HT, soit 616,66 € TTC,
- MANDATE Madame le Maire pour signer tout document afférent.

5- TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ÉGLISE D'ACCOLAY

Monsieur CHARLOT, Maire délégué d'Accolay, propose de reporter au prochain conseil ce point pour faute de réception de devis.

La délibération est donc reportée à une date ultérieure.

6- RESTAURATION DE L'ESTAMPE – CRAVANT

Madame la Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'offre de l'atelier A.G. Conservation pour la restauration de l'estampe du « Christ en croix » s'élève à 3 074,55 € HT, soit 3689,46 € TTC.

Ces travaux de restauration sont éligibles à une subvention de la Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC).

Madame la Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	€uros HT	€uros TTC		€uros
Coût de restauration	3 074,55 €	3 689,46 €	Subvention DRAC 40% du HT	1 229,82 €
			FCTVA 16,404 % sur le TTC	605,22 €
			Fonds propres	1 854,42 €
Total des dépenses	3 074,55 €	3 689,46 €	Total des recettes	3 689,46 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ARRÊTE le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- CHARGE Madame le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour cette restauration,
- AUTORISE Madame le Maire pour signer tout document afférent.

7- SECURISATION BT –ROUTE DE PARIS - CONVENTION

Madame le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre des travaux de la route de Paris il y a lieu de prendre une convention avec le Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne (SDEY) les autorisant à placer un coffret sur la parcelle cadastrée AB 20 appartenant à la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention avec le SDEY,
- MANDATE Madame le Maire pour signer tout document afférent.

8- CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Madame le Maire propose aux Conseillers l'embauche d'un agent technique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures à compter du 5 février 2018.

Les modalités en vigueur de ces contrats portent sur une durée minimale de un an et à une aide de l'État de 50 % du montant du SMIC brut pour un durée de 20h hebdomadaire.

Les 15 h restantes étant à la charge de la commune.

Ces contrats sont exonérés de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'ensemble des 35h.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le recrutement d'un agent technique en contrat aidé,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent.

9- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE RESTAURATION DES AGENTS COMMUNAUX

La commune prendra en charge les dépenses ci-dessous uniquement dans le cas où l'organisme de formation (CNFPT ou autre) n'intervient pas.

Frais de déplacement

Frais de transport

Lors de missions confiées à des agents avec leur véhicule personnel pour les nécessités du service (états des lieux ou ménages des salles communales, affichages, déplacements dans des administrations, formations...), la possibilité est donnée au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser des indemnités kilométriques aux agents concernés selon un barème établi.

L'arrêté du 26 août 2008 (Jo du 30 août 2008) précise le montant de l'indemnité selon la puissance fiscale du véhicule utilisé par l'agent :

Puissance fiscale	De 0 à 2 000 Kms	De 2001 à 10 000 Kms
De 5 CV et moins	0.25 € /km	0.31 € / km
De 6 et 7 CV	0.32 € / km	0.39 € / km
De 8 CV et plus	0.35 € / km	0.43 € / km

Frais de péage

Ces dépenses seront remboursées sur production des justificatifs de paiement.

Frais de restauration

L'indemnité de repas est une indemnité forfaitaire fixée à 15,25 € par arrêté ministériel (arrêté du 3 juillet 2006).

Le remboursement des frais de restauration n'interviendra que sur présentation de justificatifs de paiement et sera remboursée aux frais réels à hauteur maximale de 15,25 € par repas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE le remboursement des frais de déplacement et de restauration des agents communaux comme indiqué ci-dessus.

-DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer tout document nécessaire à la bonne mise en place des remboursements

10- QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire évoque la relance de la gendarmerie concernant la participation citoyenne, celle-ci consiste en une personne référente auprès de la gendarmerie pour le renforcement de la vigilance.

La trésorière principale de Vermenton nous informe de la possibilité de mettre en place le prélèvement automatique pour le règlement des factures d'eau et aussi des loyers communaux.

Une habitante d'Accolay propose de mettre la rue des Dames et la rue de Reigny en sens unique à partir de l'intersection de la rue traversière et de la rue de Reigny vers la rue des Dames jusqu'à l'intersection de la rue de la mairie.

Le conseil rappelle que dans ce cas cela pourrait permettre une augmentation de la vitesse.

La demande sera discutée en conseil communal.

Monsieur Alain Godard précise les différents projets concernant l'éclairage public et les conventions à prendre avec le SDEY.

Monsieur Guédon signale une benne stationnée devant son établissement depuis 2ans qui constitue une nuisance paysagère qui peut nuire à son restaurant.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 23 mars 2018 à 19h30.

La séance est levée à 20 heures 40.

Le Maire,
Colette LERMAN

Colette Lerman

